

Demande de départ à la retraite

No d'affiliation : _____ Employeur / Médecin indépendant : _____

Données personnelles de l'assuré(e)

Nom _____ Prénom _____

Rue, no _____ NPA, lieu _____

N° AVS _____ Date de naissance _____

Etat civil célibataire mariée(e) lié(e) par partenariat enregistré divorcé(e) veuf/veuve

Téléphone _____ Courriel _____

Souhaitez-vous rester membre de l'Association Romande de Médecins (AROMED) ? oui non

Données personnelles du conjoint

Nom _____ Prénom _____

N° AVS _____ Date de naissance _____

Forme de la prestation de vieillesse

Je souhaite percevoir ma prestation de vieillesse conformément au/aux choix ci-dessous :

- La totalité sous forme de capital
- Un versement partiel sous forme de capital, à savoir CHF _____ et le solde sous forme de rente
- Sous forme de rente auprès des Retraites Populaires – Part du capital à allouer : CHF _____
- Sous forme de rente selon plan C – Part du capital à allouer : CHF _____ (*maximum CHF 500'000.-*)

Date du départ à la retraite _____ / _____ / _____

Le départ n'est possible que pour une fin de mois

Est-ce une retraite partielle ? oui non

Si oui, merci de compléter les données suivantes :

- Nouveau taux d'occupation (réduction d'au moins 20%) _____ %
- Nouveau salaire annuel déterminant pour l'AVS CHF _____

Coordonnées de versement de l'assuré(e)

Nom/Prénom du titulaire du compte : _____

Nom et adresse de la banque : _____

IBAN / Numéro de compte _____

Signature(s)

La personne soussignée confirme l'exactitude et l'intégralité des indications ci-dessus.

Lieu et date

Signature de l'assuré(e)

Signature du conjoint/partenaire enregistré

Authentification de la signature du conjoint *



Documents requis

Document à joindre en cas de prestation de retraite sous forme d'une rente :

- Copie de la pièce d'identité de l'assuré(e)
- Offre de prévoyance individuelle des Retraites Populaires (en cas de rente des Retraites Populaires)

Documents à joindre en cas de prestation de retraite sous forme de capital pour les personnes mariées :

- Copie de la pièce d'identité de l'assuré(e)
- Copie de la pièce d'identité du conjoint
- Signature du conjoint sur le présent formulaire avec authentification de la signature*

Documents à joindre en cas de prestation de retraite sous forme de capital pour les personnes non-mariées :

- Copie de la pièce d'identité de l'assuré(e)
- Copie d'un certificat d'état civil daté de moins d'un mois

** Authentification de la signature*

Pour le versement de la prestation de vieillesse sous forme de capital, il est obligatoire de certifier officiellement par un notaire ou l'administration de votre commune l'authenticité de la signature de votre conjoint ou partenaire enregistré sur présentation de son passeport, de sa carte d'identité ou de son permis de séjour pour étranger. L'authentification ne doit pas dater de plus de 3 mois au moment de votre départ à la retraite et les frais sont à votre charge.

